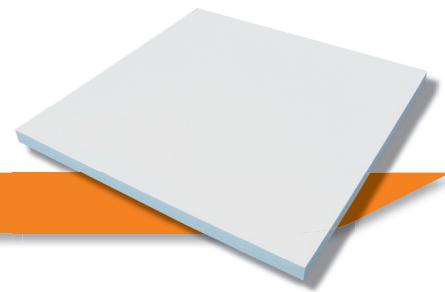


PRB THERMI TOIT TH35

ISOLANT THERMIQUE PSE À BORDS DROITS POUR TOITURES



Les + de PRB THERMI TOIT TH35

- + Adapté aux travaux de toitures
- + Isolant non porteur support d'étanchéité
- + Stable après 21 jours de séchage* et plan
- + Résistance thermique R jusqu'à 8,55 m².K/W
- + Peut également s'utiliser dans les DROM



DOMAINE D'EMPLOI

USAGE

- PRB THERMI TOIT TH35 est un panneaux isolant thermiques en polystyrène expansé, non porteur, utilisé en tant que support direct d'étanchéité apparente de toitures.
- DTU (s) en vigueur des éléments porteurs :

 - Maçonnerie (DTU 20.12 et 43.1).
 - Dalles de béton cellulaire autoclavé armé : Avis technique.
 - Bois et panneaux à base de bois (DTU 43.4).

- Tôle d'acier nervurée (DTU 43.3) :
 - D'ouverture hauteur de nervure (Ohn) ≤ 70 mm.
 - De grande vallée : 70 mm < Ohn ≤ 170 mm

UTILISATION

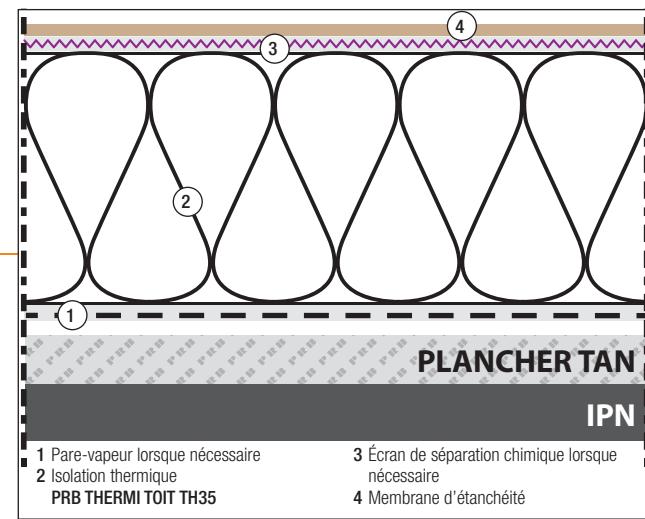
- Les panneaux PRB THERMI TOIT TH35 sont destinés à isoler les :

 - Terrasses et toitures inaccessibles, y compris les chemins de circulation.
 - Toitures plates et inclinées.
 - Toitures inaccessibles avec procédés souples photovoltaïques bénéficiant d'un Avis Technique.
 - Pose : en 1 lit / 2 lits.
 - Mise en œuvre du revêtement d'étanchéité apparent :

 - Semi-indépendant par fixation mécanique.

MESURE DE SÉCURITÉ, TRANSPORT, TRAITEMENT DES DÉCHETS : se reporter à la FDS.
STOCKAGE : se reporter à la FDS.

COULEUR : Blanc



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Panneaux isolant à bords droits en 1200 x 1200 en ép. 40 à 300 mm.
- Conductivité thermique : 0,035 W/(m.K)
- Réaction au feu : Euroclasse E.
- Certificat Acermi : 16/201/1127.
- Classe B (20 kPa à 80 °C) de 40 à 300 mm.
- Certificat Acermi Penté : 18/201/1345.

Résistance Thermique

Épaisseur (mm)	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140
R (m ² .K/W)	1,10	1,40	1,70	2,00	2,25	2,55	2,85	3,10	3,40	3,70	4,00
Épaisseur (mm)	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250
R (m ² .K/W)	4,25	4,55	4,85	5,10	5,40	5,70	6,00	6,25	6,55	6,85	7,10
Épaisseur (mm)	260	270	280	290	300						
R (m ² .K/W)	7,40	7,70	8,00	8,25	8,55						

* Séchage minimum de l'isolant avant mise en œuvre 21 jours (7 jours en blocs + 14 jours après découpe).

MISE EN ŒUVRE

- Travaux neuf et en réfection selon la norme NF DTU 43.
- En pose collée, en pose libre ou avec fixations mécaniques, selon le DTA du Système d'étanchéité.
- Pour la pose de l'isolant, se reporter au DTA du PRB THERMI TOIT TH35 n° 5.2/21-2720_V1.

- Se reporter au cahier des charges PRB en vigueur pour la mise en œuvre en toitures.
- Pour tout chantier, nous consulter au préalable.
- L'emploi du PRB THERMI TOIT TH35 est possible dans les Départements et Région d'Outre-Mer (DROM).
- Climat de plaine.

- Autres caractéristiques certifiées :

Tolérance d'épaisseur	T2
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	TR180
Transmission à la vapeur d'eau	MU30-70
Résistance à la compression	CS(10)100

- Profil d'usage ISOLE :

Niveaux d'aptitude à l'emploi	Compression	Stabilité dimensionnelle	Comportement à l'eau	Cohésion	Perméance à la vapeur d'eau
Épaisseurs (mm)	I	S	O	L	E
de 20 à 30	3	5	3	4	2
de 40 à 150	3	5	3	4	3
de 160 à 200	3	5	3	4	4
de 210 à 300	2	5	3	4	4